

Règlement du concours

Article 1: SOCIETE ORGANISATRICE

JUMBO PNEUS, société au capital de 152449,02 euros, dont le siège est situé 141-151, avenue louis roche 92230 Gennevilliers, sous le numéro de SIREN 384 434 965, (ci-après "l'Organisateur") organise un jeu-concours gratuit du 20 juin 2017 au 25 juillet 2017, sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site <https://www.facebook.com/JumboPneus.officielle/>

Article 2: CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Ce jeu est ouvert aux membres inscrits sur le site de facebook.com et à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, cliente ou non de la société JUMBO PNEUS, salariée ou non de la société JUMBO PNEUS. La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Le jeu-concours se déroulera du 20 juin 2017 au 25 juillet 2017 minuit. Pour jouer, il suffit de se connecter au jeu-concours sur la page Facebook de Jumbo Pneus dont l'url est <https://www.facebook.com/JumboPneus.officielle/> de s'inscrire en tant que membre sur Facebook ou de se connecter en tant que membre Facebook et de télécharger une photo. Les gains attribués pour le jeu-concours sont décrits à l'article 4 du présent règlement.

2.3 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Article 3: MODALITE DE PARTICIPATION

Le jeu-concours est accessible à partir d'un article placée sur la page www.facebook.com/Jumbopneus.officielle/.

Pour jouer, les participants doivent :

- se connecter sur la page Facebook Jumbo Pneus Officielle ;
- « liker » la page si cela n'est pas déjà fait ;
- poster une photographie mettant en scène en rapport avec les pneumatiques avec la mention #ObjectifPneusJumbo

Les participants peuvent participer 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en se connectant sur le site via un navigateur Internet standard.

La responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même de l'Internet ; dans ces cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

En participant au jeu-concours, l'internaute accepte que :

- Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de problème quelconque.
- La promotion n'est pas associée à, ou gérée ou sponsorisée par Facebook.
- Le participant fournit des informations à Jumbo Pneus, et non à Facebook.

Article 4 – SPECIFICITE DES PHOTOGRAPHIES

Dans le cadre du jeu, les participants devront poster des photographies mettant en scène en rapport avec les pneumatiques.

Seules les photographies respectant ces critères et thématiques seront acceptées par l'organisateur sur la page du jeu et pourront concourir.

Les photographies postées devront être libres de droit. En conséquence, les participants devront s'assurer en envoyant leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- la photographie a été prise par le participant et est le fruit de son œuvre originale ;
- la photographie ne contient ou ne mentionne aucune marque de commerce, logo ou autre signe distinctif (sur les vêtements portés, accessoires et décors);
- si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant a obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie. La photographie ne contient aucun élément qui contrevient ou porte atteinte à quelque droit que ce soit, y compris, sans s'y limiter, au droit d'auteur, à un brevet ou à une marque de commerce ou à tout autre droit de propriété intellectuelle, au droit de publicité et au droit à la protection de la vie privée de quelque personne physique ou morale que ce soit.

Toute photographie mise en ligne sur la page Facebook en vue de participer au jeu-concours devra ne pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer, un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

Les photographies feront l'objet d'une modération et seront donc contrôlées a posteriori par l'organisateur.

En vous inscrivant au concours , le participant accepte que ses photographies puissent être diffusées et exploitées sur la page <https://www.facebook.com/JumboPneus.officielle/>.

Article 5 - DOTATIONS ET MODES DE SELECTION DES GAGNANTS

Tout au long du jeu, les joueurs pourront inviter leurs amis à participer au concours, mais également à voter pour leurs photos Les votes sont ouverts sur toute la durée du jeu, du 20 juin 2017 au 31 juillet à minuit. Les votes seront limités à un vote par photo, par jour et par compte facebook.

A la fin du concours, le classement des votes permettra de déterminer les gagnants des lots suivants :

- 1er prix : un écran plat de la marque SAMSUNG UE40J5100 TV LED Full HD 101cm (40") d'une valeur de 300 euro TTC.

-2^{ème} prix : une tablette de la marque SAMSUNG GALAXY TAB A6 8Go d'une valeur de 150 euro TTC.

- 3ème prix : une machine à café Magimix Nespresso M105 Inissia noir d'une valeur de 79 euro TTC.

- 4ème prix : une bouteille de l'eau de parfum CHANEL Coco Mademoiselle 35ml d'une valeur de 70 euro TTC.

-5^{ème} prix : une boîte d'un assortiment de chocolats de la marque Jeff de bruges 500g d'une valeur de 24.9 euro TTC.

Les prix sont incessibles et ne pourront être échangés sous forme de contrepartie en numéraire. Ils devront être acceptés tels quels. Les gagnants seront prévenus individuellement, par tout moyen à la disposition de la Société Organisatrice, et recevront leurs dotations par courrier.

Les résultats seront mis en ligne sur le site <https://www.facebook.com/JumboPneus.officielle> au plus tard le 03 août 2017 à minuit. Tout gagnant n'ayant pas pu être contacté ou ne s'étant pas manifesté dans les 5 jours suivant le jour où il a été contacté et où on lui a informé être gagnant, afin de recevoir son gain, ne sera plus autorisé à le réclamer. Et dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

Article 6 : Acheminement des lots

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'Organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse...), ils resteront définitivement la propriété de L'Organisateur.

Article 7 - RESPONSABILITES

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité Jumbo Pneus , les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec l'acceptation du lot gagné. Ainsi, les gagnants déclarent être informés et accepter expressément que Jumbo Pneus ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent jeu-concours et de ses suites. Jumbo Pneus décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

En aucun cas Jumbo Pneus ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données. Jumbo Pneus ne pourrait être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivait illisible ou impossible à traiter.

Jumbo Pneus ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des dotations ne permettant pas au gagnant d'en profiter pleinement. Jumbo Pneus n'assume aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des dotations acheminées par voie postale.

Jumbo Pneus se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 8 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004, les informations collectées pour participer au jeu-concours sont destinées exclusivement à la société organisatrice, et à ses partenaires, ainsi qu'à toutes sociétés et/ou personnes intervenant dans le cadre du présent jeu-concours. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du jeu-concours ne pourront pas être retenues.

Les gagnants autorisent expressément Jumbo Pneus et ses partenaires à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu-concours l'identité des gagnants, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom ainsi que leur lieu d'habitation (commune).

Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants. Elle n'ouvre droit, dans les conditions susvisées, à aucun droit ni contrepartie financière au profit des gagnants autre que la remise de leurs lots.

Article 9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement, disponible à partir du jeu-concours sur le site <https://www.facebook.com/JumboPneus.officielle/>.

Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Jumbo Pneus se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 10 - RESERVE

Jumbo Pneus ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu-concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Par conséquent, tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par Jumbo Pneus sous contrôle de l'huissier de justice dépositaire du règlement du jeu-concours et après son avis ; sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée. Jumbo Pneus se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Article 11 - FRAUDE

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

Article 12 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'interprétation, l'exécution, de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis aux Tribunaux compétents de Paris.